

COÛT DE L'ACCUEIL FAMILIAL pour la personne accueillie

Le coût d'un accueil familial comporte :

- une partie rémunération avec une indemnité de congés payés,
- une partie sujétion (en fonction de la dépendance de la personne),
- des charges patronales (calculées sur la rémunération et la sujétion),
- une partie indemnité d'entretien (entre 2 et 5 MG)
- une partie loyer ou indemnité de mise à disposition de la pièce.

L'exemple de coût suivant, pour un mois, est basé sur une rémunération de **2,50 h de SMIC par jour**, sur une sujétion (dépendance de la personne accueillie) variant en fonction d'un nombre d'heures de SMIC, et sur une indemnité d'entretien de 5 MG.

⇒ nombre de jours par mois * : **30,50 j**

♦ SMIC : **10,25 €** au 1er janvier 2021

♦ MG : **3,65 €** au 1er janvier 2021

Cotisations au 01-01-2021

Rémunération 2,50 H	781,56 €				
Congés payés 10%	78,16 €				
Sujétion selon les H/SMIC	0,00 H/SMIC	0,37 H/SMIC	0,73 H/SMIC	1,10 H/SMIC	1,46 H/SMIC
	0,00 €	115,67 €	228,22 €	343,89 €	456,43 €
Cotisations patronales 7,426%	63,84 €	72,43 €	80,79 €	89,38 €	97,74 €
Entretien 5 MG	556,63 €				
loyer 176,02 €	176,02 €				
total	1 656,21 €	1 780,47 €	1 901,37 €	2 025,63 €	2 146,53 €

* Selon le principe de la mensualisation, tous les mois sont identiques, soit 30,5 jours

Total brut contrat	1 592,36 €	1 708,04 €	1 820,58 €	1 936,25 €	2 048,80 €
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

REMUNERATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Le salaire et les frais accueil familial comportent :

- une partie rémunération avec une indemnité de congés payés,
- une partie sujétion (en fonction de la dépendance de la personne),
- des charges salariales (calculées sur la rémunération et la sujétion),
- une partie indemnité d'entretien (entre 2 et 5 MG)
- une partie loyer ou indemnité de mise à disposition de la pièce.

L'exemple de coût suivant, pour un mois, est basé sur une rémunération de **2,50 h de SMIC par jour**, sur une sujétion (dépendance de la personne accueillie) variant en fonction d'un nombre d'heures de SMIC, et sur une indemnité d'entretien de 5 MG.

⇒ nombre de jours par mois * : **30,50 j**

♦ SMIC : **10,25 €** au 1er janvier 2021

♦ MG : **3,65 €** au 1er janvier 2021

Cotisations au 01-01-2021

Rémunération 2,50 H	781,56 €				
Congés payés 10%	78,16 €				
Sujétion selon les H/SMIC	0,00 H/SMIC	0,37 H/SMIC	0,73 H/SMIC	1,10 H/SMIC	1,46 H/SMIC
	0,00 €	115,67 €	228,22 €	343,89 €	456,43 €
Cotisations Salariales 20,840%	-179,17 €	-203,27 €	-226,73 €	-250,83 €	-274,29 €
Entretien 5 MG	556,63 €				
loyer 176,02 €	176,02 €				
total	1 413,20 €	1 504,76 €	1 593,85 €	1 685,42 €	1 774,51 €

* Selon le principe de la mensualisation, tous les mois sont identiques, soit 30,5 jours

Total brut contrat	1 592,36 €	1 708,04 €	1 820,58 €	1 936,25 €	2 048,80 €
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------